



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro : 680/2025/CAB
Conseil d'Administration du 26 septembre 2025

Sujet : Approbation du Procès-Verbal du CA du 11 avril 2025

Le PV de la séance du Conseil d'Administration du 11 avril 2025 est proposé au vote des membres du CA.

Membres en exercice : 36

Nombre de votants : 27

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 6

Fait à Limoges, le 26 septembre 2025

Le Président de l'Université

Vincent Jolivet

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de septembre 2025.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 29 septembre 2025.**

Modalités de recours : En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges

